

[Je crée mon Entreprise individuelle :](#)

[Vous souhaitez démarrer une activité artisanale ou commerciale en Entreprise individuelle?
Vous trouverez-ci-dessous les éléments à fournir.](#)

**TYPE DE FORMALITES : CRÉATION D'UNE ENTREPRISE
INDIVIDUELLE (EI, EIRL ou MICRO) .**

Formulaires à fournir :

Formulaire de déclaration de création d'une entreprise personne physique (P0 – intégralité des feuillets) : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R39180>

[Ou](#)

Formulaire de déclaration de création d'une micro-entreprise (P0 – intégralité des feuillets) : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R39180>

Le cas échéant, intercalaire spécifique pour l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (PEIRL) : <https://www.infogreffe.fr/documents/10179/21271/Formulaire+PEIRL+micro-entrepreneur/3013ff24-5267-45cc-a1c1-d4317c2b5334>

Pièces justificatives à fournir :



POUR L'EXPLOITANT INDIVIDUEL :

1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation. : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R44809>

➤ Selon votre nationalité, des justificatifs différents peuvent être demandés. Vous êtes :

- ✓ De nationalité française : 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
- ✓ De nationalité étrangère résidant en France : Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin: 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
- ✓ De nationalité étrangère non résidant en France : 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.

- ✓ Autres ressortissants : 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel, permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale.



POUR L'ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

➤ **En cas de création de l'activité :**

1 copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail portant mention de l'enregistrement auprès des impôts...).

OU

1 copie du contrat de domiciliation dans une entreprise de domiciliation agréée par la Préfecture.

OU

1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si l'exploitant est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement, 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge, la copie de la pièce d'identité de l'hébergeur.

➤ **En cas d'achat d'un fonds de commerce :**

1 copie de l'acte d'achat portant mention de l'enregistrement auprès de la Collectivité et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

➤ **En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce :**

1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

➤ **En cas de donation ou de dévolution successorale :**

Pour la donation : 1 copie de l'acte donation et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

Pour une dévolution successorale : 1 copie de l'acte notarié ou de l'acte d'inventaire et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

AUTRES PIÈCES :

➤ **Si l'exploitant est marié sous le régime de la communauté légale ou conventionnelle :**

1 exemplaire de l'attestation de délivrance de l'information donnée par l'exploitant à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs.

➤ **Si l'exploitant est une personne sans domicile stable :**

Attestation de domiciliation délivrée par un CCAS, CIAS ou organisme de domiciliation sociale agréé encours de validité.

➤ **En cas de présence d'un conjoint/pacsé collaborateur :**

Pour le conjoint : 1 extrait original d'acte de mariage ou 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du mariage ou 1 copie du livret de famille actualisé.

Pour le partenaire pacsé : 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du PACS ou 1 certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance.

➤ **En cas de déclaration d'insaisissabilité :**

1 copie de l'attestation notariée.

➤ **En cas de déclaration d'affectation du patrimoine (EIRL) :**

1 exemplaire de la déclaration d'affectation du patrimoine comprenant un état descriptif des biens affectés.

➤ **En cas d'affectation d'un bien immobilier :**

1 exemplaire de l'acte notarié + 1 exemplaire du justificatif de la publicité au bureau des hypothèques + 1 exemplaire de l'état descriptif de division si le bien immobilier n'est pas affecté en totalité.

➤ **En cas d'affectation d'un bien (y compris immobilier – hors liquidités) dont la valeur est supérieure à 30 000 € :**

1 exemplaire du rapport d'évaluation établi par un commissaire aux comptes, un expert-comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un notaire.

En cas d'affectation d'un bien commun :

1 exemplaire de l'accord exprès et de l'information préalable du conjoint commun en biens.

➤ **En cas d'affectation d'un bien indivis :**

1 exemplaire de l'accord exprès et de l'information préalable des co-indivisaires.

➤ **Si l'entrepreneur est un mineur non émancipé (16 à 18 ans) :**

1 exemplaire de l'accord de ses deux parents ou de son administrateur légal sous contrôle judiciaire avec l'autorisation du juge des tutelles comportant la liste des actes d'administration que le mineur peut accomplir.

ATTENTION !

***En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS ou la Chambre des Métiers :**

En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable.

***En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant :**

1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.